



LE MONDE FORESTIER

Les pays adoptent un instrument non juridiquement contraignant

Les délégués participant à la septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) ont su négocier avec succès un instrument non juridiquement contraignant pour la gestion forestière durable et le Programme multi-années de travail du FNUF allant de 2007 à 2015. Près de 600 participants ont assisté à la session qui s'est tenue au siège de l'ONU à New York du 16 au 27 avril 2007. Ils sont parvenus à un consensus sur des questions auparavant controversées comme l'inclusion de la bonne gouvernance comme préalable à la réalisation de la gestion forestière durable. Toutefois, la discussion sur la manière de financer cette gestion a été renvoyée au FNUF-8.

Pendant la réunion, les délégués ont aussi participé à des dialogues multi-parties prenantes avec les principaux groupes (jeunes, femmes, petits propriétaires forestiers, organisations non gouvernementales, populations autochtones, communautés scientifiques et main-d'œuvre). Une conférence-débat a eu lieu avec les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) qui ont examiné les moyens de renforcer la coopération. Le FNUF a également entamé les préparatifs pour l'Année internationale des forêts 2011.

Les négociations pour le nouvel instrument se sont centrées sur un texte provisoire présenté par un groupe d'experts spécial qui s'est réuni en décembre 2006. Par le biais du Conseil économique et social (ECOSOC) l'instrument sera soumis pour adoption par l'Assemblée générale de l'ONU plus tard en 2007. Pour toutes raisons pratiques il peut être considéré comme opérationnel.

Les objectifs de l'instrument visent à renforcer la contribution des forêts à la réalisation de buts de développement convenus au plan international, y compris les Objectifs de développement pour le mil-

lénaire (ODM); à fournir un cadre à l'action nationale et la coopération internationale; et à renforcer l'engagement et les actions politiques permettant une mise en œuvre efficace de la gestion forestière durable pour tous les types de forêts et la réalisation des quatre objectifs mondiaux partagés approuvés par le FNUF en 2006. Ils sont résumés ci-dessous:

- renverser la tendance à la perte mondiale de couvert forestier grâce à la gestion forestière durable et accroître les efforts faits pour prévenir la dégradation des forêts;
- renforcer les avantages économiques, sociaux et environnementaux procurés par les forêts, y compris par l'amélioration des moyens d'existence des populations qui en dépendent;
- augmenter considérablement la superficie des forêts protégées et gérées de façon durable, ainsi que le pourcentage de produits forestiers tirés de ces forêts;
- renverser la tendance à la diminution de l'aide publique au développement en faveur de la gestion forestière durable et mobiliser de façon significative des ressources financières ultérieures.

Dans le préambule, les États membres ont réaffirmé leur engagement à la Déclaration sur l'environnement et le développement de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), les principes forestiers, les ODM, et les quatre objectifs mondiaux sur les forêts, y compris l'engagement à réaliser des progrès vers leur réalisation d'ici 2015.

Le texte reconnaît que chaque État est responsable de la gestion durable de ses forêts et de l'application de ses lois forestières, et invite à une participation transparente les communautés locales, les propriétaires forestiers et d'autres parties prenantes importantes en matière de processus de prises de décisions sur les forêts qui les intéressent.

Résumé relatif à l'instrument non juridiquement contraignant: Actions que les États membres devraient entreprendre moyennant leurs politiques et mesures nationales

- Mettre au point et réaliser des programmes forestiers nationaux et les intégrer dans les stratégies de réduction de la pauvreté
- Utiliser les sept éléments thématiques de la gestion forestière durable
- Promouvoir la production et le traitement efficaces des produits forestiers
- Soutenir le savoir traditionnel sur les forêts et le partage juste et équitable des avantages
- Formuler des stratégies financières et créer des environnements propices pour les investissements dans la gestion forestière durable
- Encourager l'évaluation des biens et services forestiers et le reflet de leurs valeurs sur les marchés
- Renforcer la législation forestière et l'application des lois forestières et promouvoir la bonne gouvernance
- Lutter contre les menaces à la santé et la vitalité des forêts
- Constituer et maintenir des réseaux de forêts protégées et évaluer leur efficacité
- Renforcer la contribution de la science et de la recherche aux politiques et programmes forestiers
- Renforcer l'accès à l'éducation, la formation et la vulgarisation
- Renforcer la prise de conscience publique de l'importance des forêts
- Soutenir la coopération, les partenariats et l'intégration intersectorielle des stratégies forestières
- Faciliter l'accès aux ressources forestières et aux marchés pour soutenir les moyens d'existence et la diversification des revenus liés à la gestion forestière



Le texte précise aussi que les pays devraient surveiller et évaluer les progrès vers la réalisation de l'objectif de cet instrument. Le FNUF examinera sa mise en œuvre dans le cadre du programme multi-années de travail. Les pays devraient soumettre des rapports d'avancement volontaires en fonction des ressources disponibles, dans le cadre de leur établissement normal de rapports à soumettre au FNUF.

Programme de travail multi-années

La session a conclu que dorénavant le FNUF se réunira tous les deux ans au lieu qu'annuellement. Les trois prochaines sessions se centreront sur la réalisation des quatre objectifs mondiaux et la mise en application de l'instrument non juridiquement contraignant. Les prochaines sessions porteront sur les thèmes suivants:

- FNUF – 8: Les forêts dans un environnement en évolution et les moyens de mise en œuvre pour une gestion forestière durable;
- FNUF – 9: Les forêts au service des populations, des moyens d'existence et de l'éradication de la pauvreté;
- FNUF – 10: Les forêts et le développement économique;
- FNUF – 11: Les forêts: les progrès, les défis et le chemin à suivre pour l'arrangement international sur les forêts.

Dans le cadre de ces thèmes, chaque session examinera aussi les moyens de mise en œuvre et d'application des lois forestières et de la gouvernance. Les prochaines sessions auront des contributions régionales et sous-régionales; des dialogues et la participation multi-parties prenantes; et des réunions comprenant des membres du PCF. Elles pourraient aussi comprendre de nouvelles questions. L'accent devrait porter davantage sur l'échange d'expériences que sur le texte de négociation.

Des débats ministériels de haut niveau sont envisagés pour 2011 et 2015. Le FNUF pourrait convoquer des réunions spéciales de groupes d'experts et encourage le lancement d'initiatives par les pays, les organisations et les régions sur des questions afférentes au Programme de travail.

En ce qui concerne les moyens de mise en œuvre de la gestion forestière durable, l'instrument non juridiquement contraignant et les objectifs mondiaux, la réunion a reconnu qu'une approche détaillée au financement de la foresterie ne pourrait être approuvée lors du FNUF-7. Il a donc été décidé d'examiner une approche axée sur le mécanisme financier mondial/la gestion du portefeuille/un cadre de financement de la foresterie lors du FNUF-8. Le forum proposera à l'ECOSOC qu'un groupe d'experts à composition non limitée soit convoqué pour élaborer des propositions à cet égard.

Dans l'ensemble, le FNUF-7 a réussi à réaliser ses objectifs et a assuré l'avenir du forum au moins jusqu'en 2015. Le succès de la négociation de cet instrument – et peut-être encore davantage l'accord sur le Programme de travail multi-années – réaffirme l'importance de maintenir les forêts et leur gestion durable dans le programme des Nations Unies, insiste sur la priorité à donner aux des questions forestières dans les programmes de développement nationaux de l'ONU et souligne l'utilité des programmes forestiers nationaux.

Le FNUF-8 se tiendra du 20 avril au 1er mai 2009.

Le rapport de la réunion et le texte de l'instrument non juridi-

quement contraignant sont disponibles sur le site web du FNUF: www.un.org/esa/forests

Élection du nouveau directeur exécutif de l'OIBT

Emmanuel Ze Meka du Cameroun a été élu Directeur exécutif de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT). L'élection a été le point le plus important de l'ordre du jour de la quarante-deuxième session du Conseil international des bois tropicaux, l'organe directeur de l'OIBT, qui s'est tenue du 7 au 12 mai 2007 à Port Moresby, Papouasie-Nouvelle-Guinée. Ze Meka a identifié ses quatre priorités, à savoir responsabilité sociale accrue, comprenant l'équité dans le partage des avantages et la bonne gouvernance; réduction de la pauvreté et partenariat mondial pour le développement; compétitivité industrielle accrue par l'addition de valeur, progrès techniques, création de capacités et aptitude à surmonter les barrières tarifaires et non tarifaires; et, enfin, réduction de la déforestation et accroissement du couvert forestier pour combattre les changements climatiques.

L'OIBT, dont le siège est à Yokohama, Japon, fournit un cadre aux pays membres pour examiner et mettre au point des politiques sur des questions relatives au commerce international et à l'utilisation des bois tropicaux et sur la gestion durable de sa base de ressources. L'OIBT gère aussi l'assistance fournie aux projets connexes. L'Organisation a 60 membres qui se subdivisent en deux groupes: les pays producteurs (33 membres, dont la Communauté européenne) et les pays consommateurs (27 membres). L'OIBT représente 90 pour cent du commerce mondial en bois tropicaux et 80 pour cent des forêts tropicales du monde.

Six candidats se sont présentés pour le poste de Directeur exécutif, venant du Cameroun, de l'Allemagne, de l'Indonésie, des Philippines, de la Suisse et des États-Unis. Bien que certains aient remarqué que le chef de l'OIBT ne devrait pas être classé comme «producteur» ou «consommateur», l'élection a néanmoins subdivisé les groupes en producteurs et consommateurs. Une impasse entre les deux groupes a finalement été surmontée par le retrait de l'autre candidat principal, à savoir l'allemand Jürgen Blaser. L'élection de Ze Meka a donc pu se faire par consensus.

D'autres questions à l'ordre du jour portaient sur le travail opérationnel, les projets et les politiques, y compris:

- l'examen et l'évaluation annuels de la situation des bois tropicaux internationaux;
- les nouvelles propositions formulées dans le cadre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES) et des relations entre l'OIBT et la CITES;
- l'application des lois forestières et la gouvernance dans le cadre de la production et du commerce durables de bois;
- l'Objectif de l'OIBT pour 2000;
- les directives de l'OIBT pour la restauration, la gestion et la remise en état de forêts tropicales dégradées et secondaires;
- la société civile et les partenariats du secteur privé pour la gestion forestière durable;



- les nouveaux faits concernant la forêt dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCC).

Les champions de la terre du PNUE comprennent le défenseur des forêts brésiliennes

Sept champions de la Terre ont été primés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) lors d'une cérémonie pour la remise de prix tenue à Singapour le 19 avril 2007. Le prix, établi en 2004, reconnaît les protagonistes charismatiques de l'environnement venant de chaque région du monde.

Marina Silva du Brésil a été primée pour sa lutte sans répit pour protéger la forêt tropicale amazonienne tout en tenant compte des perspectives des populations qui utilisent ces ressources dans leur vie quotidienne. Silva a soutenu les objectifs de la Convention sur la diversité biologique concernant la conservation, l'utilisation durable et le partage équitable des avantages de cette dernière. En tant que membre du sénat brésilien, elle a légiféré avec succès en faveur de la conservation des forêts tropicales, défendu les populations contre la pauvreté et protégé leur mode de vie. Comme Ministre brésilien de l'environnement depuis 2003, elle a contribué à freiner la déforestation en mettant en œuvre une approche intersectorielle des questions environnementales.

Al Gore des États-Unis a reçu une prime pour avoir fait de la protection de l'environnement un pilier de son service public et pour avoir sensibilisé le monde aux dangers posés par l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Au cours de ses 16 ans de carrière dans le Congrès des États-Unis, il a guidé les efforts visant à nettoyer les décharges toxiques et tenu la première audience sur les changements climatiques mondiaux. En tant que vice-président, Gore a déployé de grands efforts pour protéger les habitats dans l'ensemble des États-Unis et étendre la superficie des parcs nationaux et des refuges de la faune sauvage. Il a également contribué à négocier et rédiger le Protocole de Kyoto. Depuis la conclusion de son service public il a continué à œuvrer en faveur de l'environnement, y compris par son documentaire acclamé *An Inconvenient Truth*.

Cherif Rahmani, Ministre de l'environnement d'Algérie, président de la fondation Déserts du monde et porte-parole honoraire de l'Année internationale des déserts et de la désertification des Nations Unies, a été primé pour sa loi en faveur de l'environnement et pour ses contributions à l'appui de la lutte contre la désertification.

Son Altesse royale le Prince Hassan Bin Talal de Jordanie a reçu une prime pour les efforts qu'il a déployés en faveur de la collaboration transfrontière pour la protection de l'environnement et son approche holistique des questions écologiques. Comme fondateur d'un certain nombre d'institutions jordaniennes et internationales et comme président du Conseil supérieur jordanien pour la science et la technologie, il a centré son attention sur la qualité de la vie dans les zones arides et sur la gestion et la protection de l'environnement, notamment la gestion de la qualité de l'eau.

Elisea «Bebet» Gillera Gozun des Philippines a été primée pour son rôle de chef de file dans plusieurs projets visant la réduction de la pollution par les effluents industriels et la surveillance de la perform-

ance environnementale des industries. En gagnant la confiance des industriels, des organisations non gouvernementales et des décideurs politiques, elle a réussi à promouvoir l'introduction de la récupération, du recyclage et de la réutilisation à assise communautaire des déchets aux Philippines.

Enfin, Viveka Bohn de Suède, chef du secrétariat des projets suédois pour le Sommet mondial du développement durable et coprésidente du processus de Marrakech, a été primée pour son rôle dans les négociations multilatérales et de chef de file dans les efforts mondiaux visant à garantir la sécurité chimique.

En outre, un prix spécial a été décerné à Jacques Rogge et au Comité olympique international pour la fourniture de ressources additionnelles au développement durable et pour avoir introduit des mesures environnementales rigoureuses pour les villes souhaitant héberger les jeux olympiques.

Le PNUE encourage la désignation d'individus qui ont offert une contribution significative et appréciée au plan mondial, régional et au-delà à la protection et la gestion durable des ressources environnementales et naturelles de la terre. Aucune récompense monétaire n'a été attribuée à ce prix.

La Journée internationale de la diversité biologique

«Biodiversité et changements climatiques» était le thème de la Journée de la diversité biologique 2007 célébrée le 22 mai sous les auspices de la Convention sur la diversité biologique (CDB).

Le thème a stimulé la prise de conscience du fait que non seulement la perte de biodiversité s'accélérera à cause des changements climatiques, mais aussi que cette biodiversité peut contribuer à nous défendre contre ces changements. L'interrelation entre la biodiversité et les changements climatiques est ressortie des commentaires des chefs de la CDB et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCC) qui ont noté que l'arrêt de la perte de biodiversité devrait faire partie des stratégies d'adaptation au changement climatique, et que la CDB devrait continuer à contribuer activement aux efforts déployés en matière d'impacts, vulnérabilité et adaptation au changement climatique.

Pour marquer cette journée, le secrétariat de la CDB, en partenariat avec la Ville de Montréal, a parrainé un événement de haut niveau au jardin botanique de Montréal. La conférence de la durée d'une journée a examiné l'évolution des questions relatives à la diversité biologique et au changement climatique depuis la signature de la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre sur les changements climatiques des Nations Unies il y a 15 ans.

A Montréal aussi, une conférence publique a été parrainée par la CDB sur les changements climatiques et la biodiversité, à laquelle ont assisté plus de 1 000 personnes. Y ont participé Jean Lemire, un biologiste, réalisateur de films et chef d'expédition, dont les photos et le vidéo montraient l'ampleur des changements climatiques dans la région de l'Antarctique et son grave impact sur la faune sauvage de la région.

Des célébrations ont été organisées ainsi que des promotions par 38 pays, la Communauté européenne et un grand nombre d'organisations partenaires.